

ENSEIGNANT ARTISTIQUE - PIANO (F/H)



Offre n° 0035240625000583

Publiée le 04/09/2024

Synthèse de l'offre

Employeur : Vallons de Haute Bretagne Communauté

Site web de l'employeur : <http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr>

Lieu de travail : Rue du Commandant Charcot, Guichen (Ille-et-Vilaine)

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique

Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 15h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Descriptif de l'emploi :

Musicole Centre des arts, école communautaire de musique, est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé, ayant pour but l'accès à la pratique artistique associée à la diffusion et à la création.

Sous l'autorité du responsable de l'action culturelle – Directeur de l'école de musique.

Spécialité : Musique

Discipline : Piano, piano accompagnement et Formation Musicale

Missions / conditions d'exercice :

- Enseignement dans la discipline correspondant aux qualifications de l'agent et dans le cadre des besoins de service de la collectivité.
- Rédaction du document : « Projet pédagogique de la discipline » en lien avec le projet d'établissement.
- Participation aux 3 séances plénières de l'établissement (début, milieu et fin d'année) et aux réunions de travail en fonction des thématiques.
- Proportionnellement à son temps d'enseignement :
 - participation à l'action culturelle de l'établissement
 - encadrement des élèves pour la préparation et la participation à des auditions, des stages, des concerts, etc.
- Coordination de projets transversaux en lien avec les autres enseignants et / ou les acteurs du territoire.
- Assistance technique et/ou pédagogique au directeur de Musicole Centre des arts
- Participation à la réflexion et la mise en oeuvre du projet d'établissement

L'enseignant articule ses actions en favorisant la transversalité, la médiation et la mise en oeuvre de partenariats. Il participe à l'action culturelle de la collectivité.

- Travail en salle de cours à l'intérieur de l'établissement, au sein d'établissements d'enseignement généraux et d'établissements à caractère social.
- Déplacements possibles avec véhicule personnel en fonction des lieux d'activités (locaux mis à disposition : écoles primaires, maison de quartier, centre culturel, etc.).
- Selon le projet culturel de l'établissement, décentralisation possible des enseignements et des activités sur l'ensemble du territoire.
- Contrainte horaire : travail possible en soirée ou le week end.
- Horaires de travail : enseignement organisés principalement le soir, le mercredi et le samedi.
- Temps de travail variable selon le statut de l'enseignant et les besoins de service de Musicole Centre des arts.
- Possible répartition du temps de travail et de l'activité entre plusieurs employeurs.
- Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public.
- Enseignement pour tout public : petite enfance, élèves scolarisés du primaire, du collège, du lycée, de l'université et des adultes amateurs.
- Relations fréquentes en interne avec le directeur et les autres enseignants.
- Veille artistique et mise à niveau de sa pratique artistique.
- Disponibilité, mobilité.

Profils recherchés :

Savoir-faire :

A partir d'une expertise artistique et pédagogique, l'enseignant assure dans sa discipline, l'enseignement des pratiques artistiques spécialisées.

Il développe la curiosité, l'engagement artistique et transmet les répertoires les plus larges possibles en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.

Il a connaissance des objectifs artistiques de l'établissement et il participe à leur réalisation.

Dans le cadre du projet d'établissement, du projet pédagogique de Musicole et sous l'autorité du directeur de Musicole Centre des arts, il est responsable de l'enseignement de sa discipline notamment la définition des objectifs, des démarches pédagogiques, des projets artistiques et de leur évaluation.

Savoir-être :

Etre une personne ressource sur le territoire.

Etre force de propositions dans l'activité de Musicole Centre des arts.

Etre en capacité de travailler en équipe.

Etre innovant dans ses pratiques pédagogiques et dans les activités proposées

Anticiper, coordonner et communiquer notamment avec le directeur et le service administratif pour la mise en œuvre des projets.

Posséder de bonnes capacités relationnelles avec les élèves et leurs parents.

Développer une qualité d'écoute pédagogique.

Avoir de bonnes qualités d'adaptation.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0299570380

Informations complémentaires :

Lieu de travail : Ecole de Musique - 35580 GUICHEN

Temps de travail du poste :15/20ème

Régime indemnitaire + primes semestrielles +participation prévoyance et Mutuelle + COS Breizh

Merci d'envoyer votre candidature (CV + lettre de motivation) à M. le Président VHBC; 12, rue Blaise Pascal - 35580 Guichen ou par mail: recrutement@vallonsdehautebretagne.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o035240625000583-enseignant-artistique-piano-f-h>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.